

PV du conseil municipal

Séance du lundi 28 août 2023 à 19h

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit août à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Date de la convocation : jeudi 17 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11 votants : 11

Présents : N.Bisignano, B.Denis, P.Eckert, C.Fontan Dubourg, JM Pramayon, N. Di Nucci, C.Cordier, M.Villuendas, L.Dulac, Chrystel Schneider, F.Duret.

Secrétaire de séance : Nicolas DI NUCCI

La séance du Conseil commence à 19h06

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.
- **Valide** la modification du tableau des commissions communales au 28.08.2023 comme suit :

Compétences	Membres
Affaires scolaires • Relation avec sou des écoles • Collèges	<u>école élémentaire</u> DURET Franck CORDIER Christelle <u>école privée</u> DI NUCCI Nicolas VILLUENDAS Myriam <u>école maternelle</u> CORDIER Christelle Duret Franck <u>Collèges</u> DULAC Laëtitia VILLUENDAS Myriam <u>sou des écoles</u> VILLUENDAS Myriam BISIGNANO Nathalie
Urbanisme • Suivi des permis de construire et Certificats d'urbanisme • Cœur de Village	BISIGNANO Nathalie CORDIER Christelle DENIS Bernadette DULAC Laëtitia DURET Franck ECKERT Pierre FONTAN Corine PRAMAYON J-Marc VILLUENDAS Myriam

- Un courrier avec AR a été envoyé à Horizon Immobilier afin de mettre fin au mandat exclusif au terme des trois mois d'engagement, comme cela avait été prévu. M.Mock, sachant que le conseil municipal souhaitait donner le mandat à d'autres agences également, propose de faire intervenir à ses côtés l'agence Val D'Or avec laquelle il a l'habitude de travailler pour accélérer le processus de vente en élargissant le spectre de clientèle. Cette entreprise dispose d'un réseau de 8 agences entre Montmerle et Lyon et fonctionne sur les mêmes principes. Dans ce cas, il ne s'agirait pas juste de prendre une agence pour prendre une agence mais de connaître l'origine du dossier, les tenants et les aboutissants de la vente de lots, d'un point de vue technique. Il précise qu'il faut des personnes exercées à ce type de vente pour ne pas faire capoter les dossiers par omission d'informations, le dossier étant d'une grande complexité et technicité, l'important étant de bien faire comprendre aux clients l'imbrication des lots, donc connaître également les modalités de réhabilitation, les servitudes. M.Mock indique que dans le cadre d'une délégation à Val d'Or, il se chargerait de faire le relais auprès d'eux pour diffuser l'intégralité des points techniques.

Suite aux dégâts du 11 août, il indique également que la démolition, selon lui, ne présente pas d'intérêt. Pour lui, il faut plutôt revoir le prix à la baisse pour intégrer le chiffrage de la toiture (par exemple 70 000€ au lieu des 99 000 prévus).

Le conseil décide de suivre les conseils de Monsieur Nicolas MOCK par 6 voix pour, 3 voix contre (Christelle Cordier- Nicolas Di Nucci - Pierre Eckert) et 2 absentions (Laëtitia Dulac - Myriam Villuendas).

Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle le courrier écrit par M. et Mme Di Nucci et lu au conseil municipal lors de la séance de juin. Ce courrier demandait à la commune de leur permettre d'acquérir du terrain communal dans la continuité de leur parcelle. Madame le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision de principe (accord ou refus d'accéder à la demande), elle précise qu'en cas d'accord, il conviendra de définir ensuite la surface de terrain concernée, son prix de vente et que les frais de bornage seront supportés par l'acquéreur, tout cela confirmé ensuite par une délibération du conseil.

(Avis : 5 avis pour report / 3 avis positifs / 1 Abstention / 1 avis contre. Point reporté, à statuer après la finalisation du projet Jomet.

- Le conseil est informé d'une demande adressée par le président de l'association de tarot qui souhaiterait pouvoir bénéficier à partir d'octobre d'un créneau supplémentaire dans la salle polyvalente un mercredi après-midi par mois (toujours le même). Avant toute réponse, elle rappelle les éléments suivants : notre agent communal ne travaille pas le mercredi après-midi, la convention ne porte que sur un créneau (donc nécessité d'avenant pour réajuster le coût), la conférence et les ateliers de « âges et vie » se dérouleront dans la salle tous les mercredis de fin octobre à mi-décembre.

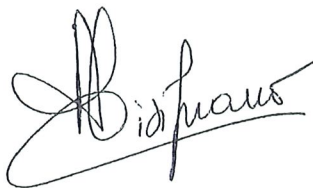
Décision prise d'attendre la fin de l'année en cours pour accepter ou non la modification de la convention de prêt.

- point sur les différents travaux engagés : travaux de sécurisation du chemin du Petit Corcy encore en cours, contact pris avec l'entreprise pour connaître les délais d'achèvement et voir avec eux ce qui pourrait être fait pour améliorer le résultat (chicanes peu visibles entre autres) ; débat sur l'efficacité et le sens de priorité. Décision d'attendre la fin des travaux et de voir le résultat après quelques mois d'utilisation. **Information post conseil** les travaux vont être repris par l'entreprise Socafil car ils ont été mal réalisés, une signalisation au sol sera ajoutée.

- Réception des deux radars pédagogiques le 21 août, programmation des travaux d'installation pour mi-septembre.
- Demande de RV de Madame le Maire avec monsieur le Curé concernant l'utilisation du clocher pour le risque de dégradation des cloches et du mécanisme du balancier.
- Laetitia Dulac demande la mise en place d'un miroir chemin des Greugnons. Bien qu'un peu réticente du fait de l'engagement de responsabilité du maire en cas de dégradation du miroir, Madame le Maire charge Laëtitia Dulac de faire des recherches sur une éventuelle mise en place de miroir au regard de la sécurité routière. **Info post conseil** : la réglementation indique qu'il est interdit de mettre un miroir hors agglomération.
- Eclairage Public : La réduction de l'éclairage est dépendant des délais (de livraison du matériel et de réalisation des travaux)
- Myriam Villuendas demande de faire un point sur les terrains de pétanque très utilisés et qui se détériorent.
- Pierre Eckert doit se charger de constater avec les restaurateurs du METT et la société Dombes Hottes Nettoyage pourquoi la nouvelle motorisation de la hotte du restaurant fait autant de nuisance sonore.
- Arrosage estival : revoir l'organisation pour l'année prochaine ainsi que la typologie des plantations.

Clôture de la séance à 21h15.

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Nicolas DI NUCCI

